



NATIXIS ASSURANCES

Rapport financier semestriel relatif au premier semestre 2015

Sommaire

1	RAPPORT D'ACTIVITÉ	p. 4
2	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
	Comptes consolidés	p. 8
	Annexe aux comptes	p. 12
3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	p. 39



2015

Rapport financier semestriel relatif
au premier semestre 2015

Rapport d'activité



Évolution de l'activité commerciale

Le premier semestre 2015 a été marqué par une dynamique commerciale très satisfaisante dans la quasi-totalité des branches d'assurance.

Avec 2,1 milliards d'euros de primes, la collecte d'assurance vie recule de 1 % par rapport au premier semestre 2014 : le métier et les réseaux de distribution ont privilégié les supports en unités de compte, dont les primes sont en hausse de 56 % à 437 millions d'euros et représentent 21 % de la collecte brute totale. À l'inverse, la collecte investie sur le fonds euro recule de 10 % à 1,7 milliard d'euros, conséquence des moindres efforts déployés pour la promotion du fonds euros dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas, ainsi que de la non-récurrence de contrats exceptionnels par leur montant.

Les cotisations de Prévoyance et d'Assurance des emprunteurs (ADE) (349 millions d'euros, soit + 13 %) maintiennent un rythme de croissance similaire à celui constaté en 2014 : les activités de prévoyance individuelle affichent une hausse de 12 % des cotisations (83 millions d'euros au premier semestre), l'activité d'ADE affichant un taux comparable (+ 13 % à 266 millions d'euros), mais plus contrasté par réseau (+ 22 % pour les Banques Populaires et + 4 % pour les Caisses d'Épargne).

Sur des marchés matures et très concurrentiels, l'activité Dommages a su profiter de l'entrée en vigueur de la loi Hamon, qui a constitué une opportunité réelle de gain de part de marché : par rapport au premier semestre 2014, les 619 202 nouveaux contrats acquis par les deux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne représentent une hausse de 3 % par rapport à un 1^{er} semestre 2014 déjà satisfaisant. Les primes acquises Dommages de l'ensemble des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne sont en hausse de plus de 15 % à 579 millions d'euros portées par la croissance des garanties Multirisques Habitation et des garanties Auto.

Évolution 2015 du produit net bancaire (PNB) et du résultat consolidé semestriels :

En l'absence d'événements financiers ou climatiques majeurs, le PNB des activités d'assurance atteint 296 millions d'euros, soit une amélioration de 12 % par rapport à 2014, ce qui reflète notamment :

- la croissance élevée du PNB acquis par l'Assurance vie (+ 22 % à 98 millions d'euros), supportée par la croissance rapide des encours (+ 7 %), bénéficiant eux-mêmes d'une forte collecte en unités de compte. En outre, la tendance globalement favorable constatée sur les marchés actions a permis une compensation partielle de la dilution observée sur les rendements obligataires dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas ;
- la hausse très soutenue (+ 9 % à 74 millions d'euros) du PNB des activités de Prévoyance et surtout d'Assurance des emprunteurs, portées par un développement significatif des cotisations sans dérive de la sinistralité ;
- la croissance significative du PNB Dommages (+ 7 % à 124 millions d'euros), liée à la croissance organique de portefeuilles dont la sinistralité courante est bien maîtrisée.

Cette évolution favorable des revenus a plus que compensé la croissance significative des charges d'exploitation (+ 13 %), expliquée par les investissements significatifs réalisés pour le métier Vie au titre du programme assurément#2016, par la croissance des frais induits par la croissance organique rapide du métier Non Vie et de la Prévoyance, ou encore par la poursuite de l'adaptation des systèmes d'information et des fonctions support à un contexte réglementaire très évolutif et exigeant.

Dans ce contexte, le résultat avant impôt et quote-part de résultat dans les entreprises associées s'élève à 150 millions d'euros, soit une hausse de 11,5 % par rapport au 1^{er} semestre 2014.

Le résultat net semestriel 2015, part du groupe, s'élève à 86,5 millions d'euros contre 74,6 millions d'euros au titre du 1^{er} semestre 2014 (+ 16 %).



États financiers consolidés du premier semestre 2015

1. Comptes consolidés

■ BILAN

Actif (en k€)	30 juin 2015	31 déc. 2014
Écarts d'acquisition	19 328	19 328
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	-	-
Autres immobilisations incorporelles	151 590	139 133
Actifs incorporels	170 918	158 461
Immobilier de placement	1 047 377	1 045 766
Immobilier de placement en unités de compte	76 774	72 564
<i>Placements détenus jusqu'à leur échéance</i>	<i>2 668 199</i>	<i>2 793 033</i>
<i>Placements disponibles à la vente</i>	<i>39 021 189</i>	<i>38 203 854</i>
<i>Placements en option de juste valeur et détenus à des fins de transaction</i>	<i>3 847 315</i>	<i>2 267 697</i>
<i>Placements prêts et créances</i>	<i>563 449</i>	<i>457 723</i>
Placements financiers	46 100 152	43 722 307
Placements financiers en unités de compte	8 049 289	7 409 414
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	65 739	38 703
Placements des activités d'assurance	55 339 331	52 288 754
Investissements dans les entreprises associées	83 851	82 560
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	8 001 966	7 623 504
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	8 049	7 981
Frais d'acquisition reportés	61 383	52 678
Participation aux bénéfices différée active	-	-
Actifs d'impôt différé	39 242	66 034
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	644 257	529 296
Créances nées des opérations de cession en réassurance	14 095	10 019
Créance d'impôt exigible	49 853	61 762
Autres créances	180 595	108 967
Autres actifs	997 474	836 737
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	191 512	383 365
TOTAL DE L'ACTIF	64 785 052	61 373 381

Passif (en k€)	30 juin 2015	31 déc. 2014
Capital social ou fonds équivalents	135 077	120 096
Primes d'émission, de fusion et d'apport	904 873	800 230
Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet	214 367	249 042
Autres réserves et OCI non recyclable	37 188	35 750
Résultats cumulés	140 642	107 226
Résultat net consolidé de l'exercice	86 508	149 915
Écarts de conversion	2 006	876
Capitaux propres du groupe	1 520 661	1 463 135
Intérêts minoritaires	136 627	132 445
Capitaux propres totaux	1 657 288	1 595 580
Provisions pour risques et charges	21 245	31 505
Dettes subordonnées	1 106 146	795 049
Dettes de financement représentées par des titres	-	-
Autres dettes de financement	154 999	273 129
Dettes de financement	1 261 145	1 068 178
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>	<i>21 930 808</i>	<i>21 040 962</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en unités de compte</i>	<i>5 233 778</i>	<i>4 801 042</i>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	27 164 586	25 842 004
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire</i>	<i>16 248 121</i>	<i>16 140 336</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire</i>	-	-
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en unités de compte</i>	<i>2 900 059</i>	<i>2 657 927</i>
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	19 148 180	18 798 263
Instruments dérivés séparés sur contrats	-	-
Participation au bénéfice différée passive	3 007 856	3 419 342
Passifs relatifs aux contrats	49 320 622	48 059 609
Passifs d'impôt différé	-	33 153
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	296 421	228 915
Dettes d'exploitation représentées par des titres	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	107 577	16 527
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	259 266	211 779
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	7 968 220	7 584 203
Dettes d'impôt exigible	45 076	78 666
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	97 519	50 407
Autres dettes	3 750 673	2 414 859
Autres passifs	12 524 752	10 618 509
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-
TOTAL DU PASSIF	64 785 052	61 373 381

■ COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en k€)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014
<i>Primes émises</i>	2 973 629	2 900 364
<i>Variation des primes non acquises</i>	(90 030)	(70 266)
Primes acquises	2 883 599	2 830 098
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-
Autres produits d'exploitation	41 180	27 847
<i>Produits des placements</i>	677 380	655 201
<i>Charges des placements</i>	(100 262)	(60 552)
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	205 734	160 701
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	392 692	299 976
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	(11 546)	(6 677)
Produits des placements nets de charges	1 163 998	1 048 649
Charges des prestations des contrats	(3 422 213)	(3 345 409)
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	366 911	687 729
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	(379 138)	(697 771)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(12 227)	(10 042)
Charges des autres activités	-	-
Frais d'acquisition des contrats	(278 813)	(229 143)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-
Frais d'administration	(162 352)	(153 634)
Autres produits et charges opérationnels courants	(39 598)	(23 913)
Autres produits et charges opérationnels non courants	1 066	6 182
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	174 640	150 635
Charge de financement	(24 687)	(16 098)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	6 653	4 378
Impôts sur les résultats	(57 311)	(51 223)
Résultat après impôt des activités discontinues	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	99 295	87 692
Intérêts minoritaires	12 788	13 096
Résultat net (part du groupe)	86 508	74 595
Résultat par action (€)	4,89	4,74
Résultat dilué par action (€)	4,89	4,74

■ ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en k€)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014
RÉSULTAT NET	99 295	87 692
Écarts de conversion	1 130	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	- 616 042	1 216 698
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 271	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 259	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	- 3 268	7 850
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	564 339	- 1 132 227
Impôts	18 989	- 31 636
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	- 35 381	60 686
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	63 914	148 377
<i>• dont part du groupe</i>	<i>52 861</i>	<i>129 407</i>
<i>• dont part des minoritaires</i>	<i>11 054</i>	<i>18 969</i>

■ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en k€)	Part du groupe					Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social ou fonds équivalents	Primes	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultats cumulés	Total part du groupe		
Situation au 31.12.2013	110 677	659 653	86 499	362 865	1 219 694	1	1 219 695
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31.12.2013 corrigée	110 677	659 653	86 499	362 865	1 219 694	1	1 219 695
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-	-	146 601	-	146 601	8 209	154 810
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	149 915	149 915	20 644	170 559
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)	-	-	146 601	149 915	296 515	28 854	325 369
Distribution de dividendes	-	-	-	- 65 793	- 65 793	-	- 65 793
Mouvements sur le capital	9 419	140 577	-	-	149 996	-	149 996
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	15 657	- 152 650	- 136 993	103 544	- 33 449
Autres variations	-	-	-	- 284	- 284	47	- 237
Situation au 31.12.2014	120 096	800 230	248 757	294 053	1 463 136	132 445	1 595 580
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	- 37	4 937	4 900	260	5 160
Situation au 31.12.2014 corrigée	120 096	800 230	248 720	298 990	1 468 036	132 705	1 600 740
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-	-	- 33 647	-	- 33 647	- 1 734	- 35 381
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	86 508	86 508	12 788	99 295
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)	-	-	- 33 647	86 508	52 861	11 054	63 914
Distribution de dividendes	-	-	-	- 119 624	- 119 624	- 7 132	- 126 756
Mouvements sur le capital	14 981	104 643	-	-	119 624	-	119 624
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	- 235	- 235	-	- 235
<i>Régl. des capitaux propres des OPCVM</i>	-	-	-	2	2	-	2
<i>Divers</i>	-	-	-	- 237	- 237	-	- 237
Situation au 30.06.2015	135 077	904 873	215 073	265 639	1 520 661	136 627	1 657 288

■ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en k€)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014
Résultat opérationnel avant impôt	174 640	150 635
- Plus et moins-values de cession des placements	- 205 734	- 160 701
+ Dotations nettes aux amortissements	64 693	60 733
+ Variation des frais d'acquisition reportés	- 8 705	- 7 055
+ Variation des dépréciations	11 546	6 677
+ Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers y compris PB différée	1 446 889	1 212 474
+ Dotations nettes aux autres provisions	- 14 739	3 720
- Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	- 392 692	- 299 976
- Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	- 1 616	- 581
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	899 643	815 292
+ Variation des créances et dettes d'exploitation	312 467	118 127
+ Variation des valeurs données ou reçues en pension	1 324 890	205 569
+ Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	64 313	26 751
- Impôts nets décaissés	- 48 853	- 77 827
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	2 727 099	1 238 547
- Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise	-	- 292 963
+ Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée	-	-
- Prises de participation dans des entreprises associées	-	-
+ Cessions de participations dans des entreprises associées	-	-
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-	- 292 963
+ Cessions de placements financiers (y compris unités de compte) et instruments dérivés	10 581 112	9 171 691
+ Cessions d'immobilier de placement	-	-
+ Cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance	-	-
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	10 581 112	9 171 691
- Acquisitions de placements financiers (y compris unités de compte) et instruments dérivés	- 13 726 071	- 10 442 938
- Acquisitions d'immobilier de placement	- 72	-
- Acquisitions et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités	-	-
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	- 13 726 144	- 10 442 938
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 23 271	- 17 693
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 23 271	- 17 693
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 3 168 302	- 1 581 904
+ Droits d'adhésion	-	-
+ Émissions d'instruments de capital	119 624	149 997
- Remboursements d'instruments de capital	-	-
+ Opérations sur actions propres	-	-
- Dividendes payés	- 119 624	- 65 793
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	-	84 204
+ Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	300 000	117 000
- Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	- 117 000	-
- Intérêts payés sur dettes de financement	- 24 687	- 16 098
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	158 313	100 902
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	158 313	185 106
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	366 838	239 463
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	2 727 099	1 238 547
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 3 168 302	- 1 581 904
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	158 313	185 106
+ Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	- 13	4 549
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 30 JUIN	83 935	85 761
• dont trésorerie et équivalents de trésorerie	191 512	391 524
• dont dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	- 107 577	- 305 763

2. Annexe aux comptes

2.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

Programme assurément#2016 et changement de dénomination sociale des filiales

Engagés début 2014 pour permettre la distribution de l'offre d'assurance vie et de prévoyance individuelle du métier par le réseau des Caisses d'Épargne, les travaux du programme assurément#2016 ont été poursuivis à un rythme adéquat pour permettre le lancement des nouvelles gammes de produits à compter du 1^{er} trimestre 2016. Le dispositif général de distribution a été arrêté avec les quatre Caisses d'Épargne référentes (caractéristiques de l'offre, modalités IT & opérationnelles, conditions contractuelles de distribution des nouveaux contrats, conditions de bascule et conduite du changement, etc.) ; les travaux de recette des outils IT et processus de distribution sont en cours et une phase de pré-production va être engagée au cours du 2nd semestre 2015.

L'ouverture d'un Centre d'Expertise et de Relation Client a été annoncée au sein du Parc scientifique de la Haute Borne situé à Villeneuve d'Ascq, près de Lille ; dès l'automne 2015, les équipes de celui-ci œuvreront au déploiement de processus entièrement numérisés pour gérer les contrats distribués en 2016 par les Caisses d'Épargne.

Conséquence de cet élargissement des activités au réseau des Caisses d'Épargne, les raisons sociales des compagnies ont été modifiées au cours du mois de juin 2015, afin de marquer leur ancrage au sein de tous les réseaux BPCE : ABP Vie, ABP Prévoyance et ABP IARD sont devenues BPCE Vie, BPCE Prévoyance et BPCE IARD.

Signature d'un accord de partenariat entre les groupes BPCE et CNP Assurances – Dispositions relatives à l'activité et aux revenus de Natixis Assurances

Débutées en 2014, les négociations engagées par les groupes CNP et BPCE, Natixis Assurances étant filiale indirecte à 72 % de ce dernier, ont permis la signature d'un accord de partenariat au cours du 1^{er} trimestre 2015. Les dispositions de ces accords entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

D'une durée initiale de 7 ans, le partenariat entérine l'arrêt de la souscription par CNP Assurances d'affaires nouvelles par l'intermédiaire du réseau Caisse d'Épargne dans les domaines de l'assurance vie à vocation d'épargne retraite et de la prévoyance individuelle : cet arrêt sera concomitant à la mise en production du dispositif de distribution des contrats de Natixis Assurances dans les Caisses d'Épargne, qui interviendra à compter du 1^{er} trimestre 2016.

Par ailleurs, à compter de 2016, CNP Assurances :

- sera le coassureur apéritur à hauteur de 66 % des sommes assurées au titre des contrats collectifs d'assurance des emprunteurs des prêts immobiliers ou personnels distribués à compter du 1^{er} janvier 2016 par les réseaux du groupe BPCE (Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Foncier). Natixis Assurances sera coassureur à hauteur de 34 % des sommes assurées. Le stock des contrats ADE souscrits par les parties jusqu'au 31 décembre 2015 reste assuré à hauteur des quotes-parts et selon les modalités opérationnelles en vigueur avant cette date ;

- sera l'assureur des garanties de dépendance distribuées par les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Il convient de noter qu'à ce jour Natixis Assurances cède en réassurance 90 % des garanties de dépendance souscrites par les clients des Banques Populaires ; de même, CNP restera l'assureur des garanties prévoyance du locataire distribuées par les Caisses d'Épargne, dont la distribution sera étendue au réseau Banque Populaire ;

- Natixis Assurances acquerra, auprès de CNP Assurances et de BPCE SA, 51 % du capital d'Ecureuil Vie Développement, structure d'accompagnement et de support à l'animation commerciale de l'activité d'assurances auprès du réseau Caisse d'Épargne ; compte tenu de l'objet social et de l'absence de résultat significatif déclaré par cette société, le montant de l'acquisition ne sera pas significatif pour Natixis Assurances. De même, les termes du pacte d'actionnaires conduisent à envisager la mise en équivalence des comptes de la société.

De même, dans le but d'assurer un certain alignement d'intérêts dans le cadre d'une transition progressive et ordonnée de l'activité actuellement assurée par CNP Assurances vers Natixis Assurances, les parties ont convenu de mettre en place un dispositif de réassurances, notamment un traité de réassurance en quote-part des encours Caisse d'Épargne de CNP : à compter de 2016, BPCE Vie, filiale à 100 % de Natixis Assurances, réassurera une quote-part de 10 % du stock de contrats d'assurance vie assuré par CNP Assurances et distribué par les Caisses d'Épargne jusqu'à la date de transition, soit un montant accepté de l'ordre de 11,5 milliards d'euros.

Préparation de Solvabilité 2 et financement des activités

La préparation de l'entrée en vigueur du régime prudentiel Solvabilité 2 (1^{er} janvier 2016) a été activement poursuivie : ceci s'est traduit notamment par la remise, dans les délais requis, des états prudentiels Solo (juin 2015) et Groupe (juillet 2015) arrêtés au 31 décembre 2014 dans le cadre des exercices à blanc programmés par l'ACPR. De même, au-delà de l'adaptation des systèmes de reporting, les travaux de formalisation de la gouvernance des données ont été engagés.

Enfin, compte tenu de la croissance significative constatée au 1^{er} semestre 2015 et anticipée sur les prochains exercices, les réflexions relatives à la politique de financement dans le contexte Solvabilité 2 ont été poursuivies.

Ceci s'est traduit par :

- une augmentation de capital de la société mère, représentant un produit total d'émission de 119,6 millions d'euros, entièrement souscrite par Natixis via le réinvestissement du dividende payé en 2015 ;
- la souscription d'un emprunt subordonné à durée déterminée d'un montant de 300 millions auprès de Natixis SA, actionnaire à 100 % de Natixis Assurances. D'une durée de 10 ans et portant intérêt au taux fixe de 2,7 %, cet emprunt a été émis le 16 janvier 2015. En application de la "clause de grand-père", il est admissible en couverture de l'exigence minimale de solvabilité (SCR) requise par le régime prudentiel Solvabilité 2.

2.2. RÉFÉRENTIEL IFRS

2.2.1. Référentiel appliqué

Les états financiers sont établis conformément :

- au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;
- au règlement CRC n° 2000-05 relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances et au Code des assurances pour les contrats d'assurance et les traités de réassurance sous réserve des dispositions d'IFRS 4.

Les états financiers ont par ailleurs été préparés en référence :

- à la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS par les organismes d'assurance mise à jour en janvier 2007 ;
- à la recommandation CNC n° 2009-R.05 du 2 juillet 2009 relative au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international ;
- à la recommandation du CNC publiée le 19 décembre 2008 et relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance,

Concernant les comptes intermédiaires :

- ils sont établis en conformité avec IAS 34 : toutes les informations requises par le référentiel IFRS ne sont pas reprises en arrêté intermédiaire et les comptes semestriels doivent être lus en relation avec les derniers comptes annuels établis au 31 décembre ;
- les méthodes appliquées sont identiques à celles appliquées dans les derniers comptes annuels.

2.2.2. Normes et interprétations non utilisées

Les normes et interprétations publiées par l'IASB, adoptées par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire en 2015 sont appliquées pour l'établissement des états financiers du 30 juin 2015 et notamment les textes entrés en vigueur en 2015, en particulier l'interprétation d'IFRIC 21 sur les taxes.

Aucune norme, amendement ou interprétation n'a été anticipée en 2015.

2.2.3. Première application

La date de première application des normes IFRS pour Natixis Assurances est le 1^{er} janvier 2004. Le principe général défini par IFRS 1 quant aux modalités de première application des normes internationales est l'application rétrospective des normes en vigueur au 31 décembre 2005.

Les normes proposent néanmoins certaines options ou exemptions en matière de première application. Les choix significatifs ayant été effectués sont les suivants :

- regroupement d'entreprises : non-retraitement des regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ;
- la valeur retenue pour les écarts d'acquisition est leur valeur nette comptable en normes françaises au 1^{er} janvier 2004 ;
- écart de conversion cumulé d'Adir réputé nul au 1^{er} janvier 2004 ;
- écart d'acquisition en devises d'Adir : application prospective d'IAS 21 consistant à geler cet écart en euros ;

- dépréciation des instruments de capitaux propres : application rétrospective des règles de dépréciation. Les marchés financiers ayant atteint des points bas en septembre 2002 et en mars 2003, l'évaluation rétrospective s'est limitée dans les faits au 31 décembre 2002 ;
- consolidation des OPCVM et des SCI contrôlés : application rétrospective.

2.3. MÉTHODE ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.3.1. Méthodes de consolidation

Intégrations et mise en équivalence

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- l'intégration globale pour les entités contrôlées au sens d'IFRS 10 ;
- la comptabilisation des actifs et des passifs pour les activités conjointes au sens d'IFRS 11 ;
- la mise en équivalence pour les coentreprises au sens d'IFRS 11 et conformément à IAS 28 ;
- la mise en équivalence pour les entreprises associées sous influence notable au sens d'IAS 28.

Opérations réciproques

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées, notamment :

- les dividendes perçus intra-groupe ;
- les plus ou moins values réalisées sur les OPCVM consolidés ;
- les acceptations, cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les créances, dettes et provisions intra-groupe, ainsi que les produits et charges réciproques.

Conversion des comptes des filiales et participations étrangères

Les sociétés consolidées tiennent toutes leurs comptes en euros, à l'exception d'Adir qui est mise en équivalence et qui tient ses comptes en livres libanaises.

La conversion des comptes de la monnaie fonctionnelle à la monnaie de présentation est faite selon la méthode du cours de clôture. L'écart de conversion est porté dans les capitaux propres.

Consolidation des entités structurées

IFRS 10 définit un modèle unique de contrôle applicable à l'ensemble des entités qu'il s'agisse ou non d'entités structurées. Le contrôle d'une entité est analysé au travers de trois critères cumulatifs : le pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité, l'exposition aux rendements variables de l'entité et le pouvoir d'influer sur les rendements variables obtenus de l'entité.

Arrêté anticipé

Les comptes sociaux qui sont utilisés pour établir les états financiers consolidés semestriels sont issus d'un arrêté anticipé. L'arrêté anticipé consiste à procéder à un arrêté au 31 mai puis à estimer une partie des postes du bilan et du compte de résultat pour le mois de juin.

2.3.2. Périmètre de consolidation

	Méthode	2015		2014		Date d'entrée-sortie
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	
Intégration globale						
BPCE Vie	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Prévoyance	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Assurances	IG	60 %	60 %	60 %	60 %	2014
Natixis Life	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	1998
BPCE APS	IG	30 %	30 %	30 %	30 %	2014
SCI Fructifoncier	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	2004
SPPICAV Nami Investment	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	2009
FCP ABP Diversifié	IG	99,76 %	99,76 %	99,81 %	99,81 %	2005
FCP ABP Alternatif Offensif	IG	100 %	100 %	100 %	100 %	2012
FCP Natixis Ultra Short Term	IG	49,60 %	49,60 %	56,06 %	58,36 %	2013
Mise en équivalence						
BPCE IARD	MEE	49,48 %	49,48 %	49,48 %	49,48 %	1997
Adir	MEE	34 %	34 %	34 %	34 %	2001

2.3.3. Sociétés exclues du périmètre de consolidation

OPCVM et participations immobilières

En première approche, le seuil de matérialité retenu pour l'intégration dans le périmètre de consolidation des OPCVM et participations immobilières contrôlés au sens d'IFRS 10 ou d'IFRS 11 est le suivant :

- total du bilan de l'OPCVM ou de la participation supérieur à 0,5 % des placements de Natixis Assurances ;
- le total des entités exclues du périmètre ne représentant pas plus de 5 % du total des placements.

2.4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.4.1. Utilisation d'estimations et d'hypothèses dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ; elle inclut une part de jugement dans l'application des principes comptables décrits ci-après. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition dans le cadre des tests de dépréciation, les instruments financiers en juste valeur non cotés sur un marché actif, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers, la participation aux bénéfices différée active dans le cadre du test de recouvrabilité, les provisions pour risques et charges, ainsi que les actifs d'impôt différé.

Les estimations et les hypothèses afférentes sont réalisées notamment à partir de l'expérience passée, de la réglementation, des principes actuariels usuels ; elles font l'objet d'analyses de sensibilité lorsque cela est requis par les normes ou lorsque cela permet à Natixis Assurances d'exercer son jugement. Les estimations et les hypothèses sont régulièrement réexaminées.

2.4.2. Bilan

2.4.2.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. La valeur d'entrée retenue en IFRS est leur valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2004 en normes françaises.

Les écarts d'acquisition des entités établissant des comptes en devises étrangères sont comptabilisés en devises depuis l'exercice 2008 et sont convertis au taux de clôture.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation et d'une provision le cas échéant. Ce test prend le plus souvent la forme d'une actualisation des flux de trésorerie futurs.

L'écart d'acquisition afférent à la participation de 60 % détenue dans le capital de BPCE Assurances a été imputé sur les capitaux propres consolidés, conformément à la méthode appliquée par Natixis pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, antérieurement et postérieurement à l'acquisition.

2.4.2.2. Immobilisation des développements informatiques

Les logiciels créés en interne répondant aux conditions définies par IAS 38 sont activés. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité. Celle-ci est appréciée au cas par cas

dans le cadre d'un processus de sélection commun à toutes les sociétés du groupe Natixis. Pour les principaux développements informatiques, cette durée est en général comprise dans un intervalle allant de 3 à 13 ans.

2.4.2.3. Immobilier de placement

En application d'IAS 40.32A, Natixis Assurances a opté pour la valorisation à la juste valeur et variation en résultat de ses immeubles de placement en représentation de contrats d'assurance en unités de compte. L'immobilier de placement concerné est celui de la SCI Fructifoncier et de la SPICAV Nami Investment, sociétés entrant dans le périmètre de consolidation.

2.4.2.4. Placements financiers

Classification des placements financiers

Le classement des titres de placement retenu lors de la première application des IFRS est, en résumé, le suivant :

- actifs détenus jusqu'à leur échéance (HTM) : emprunts d'État à taux fixe, une partie des titres obligataires à taux fixe sans dérivés incorporés, notamment ceux à risque de crédit jugé faible et dont la sensibilité était supérieure à 3,7 ⁽¹⁾ ;
- actifs disponibles à la vente (AFS) : une partie des obligations à taux fixe sans dérivés incorporés, obligations à taux variable et taux fixe plus taux variable, OATi, actions, OPCVM et SCPI (à l'exception des SCPI partagées entre fonds euros et unités de compte) ;
- actifs détenus à des fins de transaction (trading) : Sicav monétaires détenues à des fins de gestion de la trésorerie à court terme ;
- actifs en option de juste valeur (JVO) : instruments financiers à dérivés incorporés (obligations convertibles, obligations indexées et titres structurés) puisqu'ils ne font pas l'objet d'un démembrement ;
- placements en représentation des contrats en unités de compte : afin d'éviter toute discordance entre l'actif et le passif, les actifs et passifs en unités de compte sont comptabilisés en option de juste valeur. Il en va de même pour les actifs correspondant à des excédents d'unités de compte, ainsi que pour la SCPI Fructifonds Immobilier partagée entre portefeuille euros et portefeuille unités de compte.

Comptabilité de couverture

Natixis Assurances a souscrit au cours du deuxième semestre 2014 une OAT Forward (nominal de 5 millions d'euros ; échéance août 2018), avec pour objectif de fixer dès aujourd'hui le rendement d'une partie de ses investissements futurs. Cette opération est comptabilisée en couverture des flux de trésorerie.

Règles d'inscription à l'actif

La date d'enregistrement comptable des instruments financiers est la date de règlement.

Aucun coût de transaction n'est supporté directement ; les seuls coûts refacturés par le gestionnaire d'actif sont des coûts administratifs. Ainsi, pour les obligations, le prix

de revient comptabilisé dans les comptes sociaux est net de frais ; le taux actuariel à l'achat utilisé dans les comptes sociaux est ainsi inchangé en IFRS.

Principes fondamentaux de valorisation des placements

Le principe général est de retenir le cours « bid » dès lors que celui-ci est disponible et pertinent.

La juste valeur des placements est estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction. Cette juste valeur correspond au cours acheteur (« bid »).

La valorisation des instruments au 30 juin 2014 reposait également sur le cours acheteur. En revanche, sachant que l'écart entre le cours acheteur et le cours milieu de marché (« mid ») des instruments comptabilisés en juste valeur par résultat n'était pas significatif, c'est le cours milieu de marché qui avait été retenu pour établir les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Le prix cours acheteur est obtenu à partir :

- de prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif ;
- d'une valeur déterminée à partir de techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif.

La valorisation des instruments financiers est établie par l'application d'un processus combinant, dans l'ordre de préférence :

- la reprise du dernier cours coté sur un marché réglementé lorsque celui-ci est très récent (moins de 5 jours pour les titres de taux, moins d'une journée pour la quasi-totalité des titres de capital) et correspond à des transactions significatives sur un marché suffisamment liquide ;
- l'utilisation de bases d'informations largement répandues chez les intervenants de marché et investisseurs institutionnels (Reuters, Bloomberg, Fininfo, Markit, etc.) ;
- l'interrogation de contreparties pour obtention d'une cotation « bid » ;
- très marginalement, en l'absence de cours ou cotations jugés pertinents, le recalcul d'une valorisation à partir de paramètres observables sur les marchés (taux d'intérêt, volatilités, etc.) ou de paramètres reconstitués.

Concrètement, le processus de valorisation repose sur l'intervention conjointe :

- des gérants, du service « référentiel valeurs » et du service de gestion des risques de la société titulaire du mandat de gestion financière des portefeuilles détenus ;
- de la société en charge de la comptabilité et de la valorisation du mandat.

La séquence résumée des opérations est la suivante :

- évaluation des titres de taux issue d'un contributeur de cours indépendant (BVAL Cash, service de Bloomberg). Cette source de prix est renforcée alternativement par une

(1) À l'exception des obligations détenues par la société BPCE Prévoyance qui sont classées en AFS.

source secondaire BGN[1] de Bloomberg et le cas échéant par le maintien d'un processus de contribution de prix à l'initiative de Natixis Asset Management (NAM) ;

- récupération des informations permettant de valider la pertinence des cours intégrés : « spreads d'asset swaps », cours des « credit default swaps » lorsqu'il en existe, cours des 2 000 titres composant l'indice Barclays, etc. ;
- lorsque la « fraîcheur » des cours automatiques n'est pas suffisante (cours de + de 5 jours) récupération des cours contribués par des contreparties externes sur l'ensemble des places de cotation disponibles (marchés réglementés, plateformes transactionnelles, prix de référence Isma, courtiers, etc.) ;
- vérification de la pertinence des cours, sous le contrôle du service de gestion des risques de la société de gestion. Le pricing réalisé par ce dernier pour les titres obligataires repose sur :
 - l'utilisation d'une courbe des taux « zéro coupon » reconstituée à partir des cotations de « swaps » et « futures »,
 - l'établissement d'une matrice de spreads moyens pour chaque catégorie de rating à partir des données de marché observées et synthétisées ci-avant,
 - compte tenu de la relative illiquidité constatée pour certaines catégories de titres, un spread forfaitaire peut être ajouté au modèle dans une optique prudentielle,
 - l'actualisation des cash flows contractuels des titres, réalisée avec les valeurs de paramètres précédemment calculées ;
- confrontation des cours renseignés par les gérants aux cours calculés par le service des risques : la juste valeur d'un titre est validée par le service des risques si la différence de valeur constatée sur un titre est inférieure à 5 %. Dans le cas contraire, une confrontation est réalisée entre les différentes sources disponibles (« spread asset swap » sur le primaire, « re-pricing » sur le marché secondaire, valorisation « RMG », prix estimé par des contreparties de marché, etc.). Dans une optique prudentielle, aucun cours ne peut être retenu sans l'aval du service des risques, qui est susceptible d'imposer les cours qu'il estime pertinents au regard de ses propres calculs.

Cas particuliers :

- titres structurés : le cours est généralement obtenu de l'établissement « structureur » et/ou (re)calculé à l'aide d'outils de « pricing » (« LexiFi »), à partir des valeurs de paramètres fournies par la contrepartie ou observées sur les marchés. Ces travaux sont effectués par une équipe de gestion dédiée aux produits structurés, selon des modalités similaires à celles utilisées par le service de gestion des risques pour la contre-valorisation des titres obligataires classiques ;
- investissements non cotés (FCPR, capital risque, capital investissement, FCT...) : compte tenu de la nature des investissements sous-jacents et de la périodicité le plus souvent trimestrielle des valorisations, l'obtention d'une cotation en temps réel est matériellement impossible. En règle générale, la juste valeur est donc la valeur communiquée par le gérant du fonds à la clôture du trimestre précédant celui de l'arrêté ;
- immobilier : bien que reposant toujours, in fine, sur une valeur établie par comparaison avec le marché et/ou sur

la valeur actuelle estimée des flux futurs procurés par les biens sous-jacents, le cours retenu comme valeur de réalisation diffère selon la nature juridique de l'instrument considéré :

- pour les SCPI également ouvertes aux investisseurs particuliers, la valeur retenue est celle constatée lors de la dernière confrontation mensuelle entre les ordres d'achat et de vente,
- pour les instruments réservés aux investisseurs institutionnels ou contrôlés par la compagnie, la juste valeur correspond à l'actif net réévalué de la structure détenue ou à la valeur calculée par un ou plusieurs experts. Cette valeur repose essentiellement sur une expertise des biens immobiliers détenus par les structures, établie par comparaison avec des transactions récentes sur des biens similaires et/ou la valeur actuelle des revenus procurés par les biens ;
- OPCVM : la juste valeur correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée.

Enfin, malgré toutes les diligences conduites en matière de valorisation, il convient de rappeler que les valorisations établies ne visent qu'à établir une image fidèle de la situation des actifs à la date de clôture. De ce fait, les valeurs retenues sont susceptibles d'être sensiblement différentes des valeurs de réalisation qui seraient effectivement obtenues à une date postérieure, dans l'hypothèse, improbable à ce jour, où Natixis Assurances serait amené à céder des actifs sur un marché parfois volatil et peu profond.

Principes régissant la gestion des placements

Les principes régissant la gestion des placements détenus par Natixis Assurances sont décrits ci-après.

- S'agissant des placements admis en représentation des engagements libellés en euros (fonds général).

a) Placements à revenu fixe (obligations et TCN)

Politique générale de risque de crédit

- la gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et capacités d'analyse des équipes de recherche « crédit » de NAM. De même, les limites émetteurs sont définies et suivies au sein du comité des risques de NAM. Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus général de la gestion du risque de crédit par le groupe Natixis. Enfin, les résultats des travaux de recherche et d'analyse des portefeuilles des compagnies sont présentés périodiquement au comité de crédit de Natixis Assurances ; celui-ci décide des orientations et/ou inflexions à mettre en œuvre dans une optique de gestion prudente des risques associés aux placements détenus ;
- la politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires est relativement conservatrice en retenant, à l'achat, presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB.

Titrisations et CLO

- la politique de gestion suivie est restée très prudente vis-à-vis de la catégorie « titrisation » : les titrisations ou produits indexés sur des produits de titrisation acquis préalablement à la crise financière de 2008 représentaient une part très limitée de l'actif (inférieure à 50 millions d'euros) et n'étaient pas indexés sur des sous-jacents immobiliers de type « subprime » ou « ALT-A » aux USA ;

- dans le cadre du décret n° 2013-717 du 2 août 2013 qui permet désormais aux compagnies d'investir dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, Natixis Assurances a acquis des parts ou des titres de dettes émis par des fonds communs de titrisation (FCT) pour un montant total de 499 millions d'euros ;
- Natixis Assurances détient un encours de valeurs mobilières relevant de la catégorie des asset-backed securities ou CLO (prix de revient brut résiduel de 16 millions d'euros à fin juin 2015). Ces titres ont été acquis en 2008 sur des niveaux de valorisation conférant un « spread » élevé par rapport aux rendements sans risque. Le nombre élevé de lignes (75 à fin juin 2015) composant cet encours et la diversification sectorielle et géographique de ce portefeuille de titrisations, essentiellement européennes, constituent des facteurs de réduction du risque associé à ce portefeuille, acquis dans une perspective de détention jusqu'à l'échéance.

Exposition aux risques bancaire et immobilier

- les expositions aux risques de type « immobilier » sont majoritairement indirectes et généralement sécurisées par la nature juridique des titres détenus (« obligations foncières », « covered bonds », « cedulas », « pfandbrief ») et les garanties qui en découlent (existence de « pools » d'actifs en garantie, surcouverture des engagements, etc.) ;
- l'exposition directe au secteur de la construction et immobilier correspond à des émissions de sociétés européennes, principalement investies sur le sous-segment de l'immobilier commercial et de bureau. Alternativement, il peut s'agir de groupes diversifiés intervenant notamment dans le domaine des infrastructures et des concessions, dont le profil de risque est jugé satisfaisant ;
- l'importance du gisement des émetteurs financiers (banques, caisses d'épargne, sociétés de crédit, structures de refinancement, compagnies d'assurance et de réassurance, etc.) par rapport au gisement total des titres obligataires (hors États et organismes parapublics) conduit inévitablement à l'existence d'encours significatifs sur ce secteur de l'économie. Il convient toutefois de noter que les titres sont acquis en veillant, au-delà de la notation et de la réputation de l'émetteur, à une diversification suffisante des risques en termes géographiques ou de sous-secteur d'activité.

b) OPCVM monétaires et monétaires dynamiques

Natixis Assurances détient un encours d'OPCVM monétaires et monétaires dynamiques de 2 323 millions d'euros de valeur comptable, exclusivement gérés par NAM. La valorisation de ces titres généralement détenus pour une courte période fait ressortir une plus-value latente globale de 0,8 million d'euros sur la base des dernières valeurs liquidatives publiées au 30 juin 2015.

c) Investissements « alternatifs » de Natixis Assurances

Ils sont limités à 246 millions d'euros, ce qui représente 0,5 % de la valeur des placements des fonds euros.

- S'agissant des placements admis en représentation des contrats en unités de compte.

il convient de souligner que ceux-ci sont presque exclusivement composés d'OPCVM soumis à l'agrément et au contrôle de l'Autorité des marchés financiers.

Compte tenu :

- de l'orientation essentiellement actions et/ou diversifié des OPCVM détenus ;
- de la valeur médiane relativement modeste des encours détenus sur les nombreux OPCVM détenus en représentation des engagements en unités de compte,

il n'a pas été procédé à des investigations approfondies des valorisations et travaux de valorisation réalisés par les sociétés de gestion et contrôlés par les commissaires aux comptes désignés à la dernière clôture précédant le 30 juin 2015. Pour les principaux encours, l'obtention des rapports des commissaires aux comptes a été sollicitée à des fins d'information sur les méthodes de valorisation.

Dépréciation des actifs financiers

Natixis Assurances apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des titres, prêts ou créances sur base individuelle. Pour la détection des indices de dépréciation, Natixis Assurances analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, Natixis Assurances peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement.

Titres amortissables

Une provision pour dépréciation est constituée dès qu'il y a lieu de penser que l'émetteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements pour le paiement des intérêts ou pour le remboursement. Les titres entrant dans cette catégorie sont déterminés au cas par cas lors de chaque arrêté de comptes.

Instruments de capitaux propres

Les critères de dépréciation des titres non amortissables (AFS exclusivement) sont les suivants :

- dépréciation automatique en cas de moins-value latente de plus de 50 % à la clôture ;
- dépréciation automatique en cas de moins-value latente continue depuis plus de 24 mois ;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente de plus de 30 % à la clôture ;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente continue depuis plus de 6 mois.

Les titres ainsi identifiés sont dépréciés au premier euro afin de ramener la valeur nette comptable au niveau de la juste valeur. La dépréciation n'est jamais reprise. Elle est figée trimestriellement.

Conformément à IFRIC 10, un titre de placement déjà provisionné fait l'objet d'une dépréciation complémentaire dès qu'une nouvelle baisse est constatée lors d'un arrêté comptable, sans condition de seuil ou de durée.

2.4.2.5. Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes d'exploitation (créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance, créances et dettes d'impôt exigible, autres créances et autres dettes) sont des créances et dettes à court terme (inférieures à un an) ; elles sont maintenues à leur prix de revient dans la mesure où l'effet d'actualisation n'est pas matériel.

2.4.2.6. Capitaux propres du groupe

La rubrique "Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet" est constituée des effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et des effets de la réévaluation des instruments dérivés de couverture (couverture de flux de trésorerie), nets de comptabilité reflet.

La rubrique "Autres réserves et OCI non recyclable" est constituée des réserves légales de la holding Natixis Assurances et des écarts actuariels liés aux engagements sociaux enregistrés directement en capitaux propres non recyclables conformément à IAS 19 révisée.

La rubrique "Résultats cumulés" comprend les réserves consolidées part du groupe, y compris les acomptes sur dividendes distribués par la holding, à l'exception de la réserve de réévaluation AFS nette de PB et d'impôt différés, qui est isolée dans une rubrique spécifique.

2.4.2.7. Retraitement de la réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation n'est pas reconnue en IFRS : elle est donc éliminée.

Retraitement du stock

La synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance mise à jour en 2007 stipule que le stock de réserve de capitalisation doit être retraité en IFRS comme c'est le cas dans les normes françaises (CRC 00-05). Le mécanisme de PB différée s'appliquant en IFRS comme en normes françaises (CRC 00-05) et l'intention de gestion étant la même dans les deux référentiels, le traitement de la réserve de capitalisation est inchangé en IFRS.

Le stock de réserve de capitalisation a donc été initialement retraité de la façon suivante :

- élimination du stock à l'ouverture ;
- constatation, suite à cette élimination, d'une PB différée à hauteur de 68 millions d'euros.

Ces écritures ont été enregistrées par contrepartie des capitaux propres.

L'annulation des variations ultérieures du stock de réserve de capitalisation donne lieu à la constatation du droit des assurés sous forme d'une provision pour participation aux bénéfices (PB) différée à hauteur du taux de PB différée. La PB différée ainsi constatée est soumise à impôt différé ; les retraitements sont enregistrés par contrepartie du résultat.

Le caractère suffisamment prudent de la PB différée ainsi comptabilisée est vérifié au travers d'un test annuel de suffisance du passif.

Impôt différé

Depuis la modification de la fiscalité intervenue en 2011 et applicable aux mouvements de la réserve de capitalisation (non-déduction des dotations, non-taxation des reprises), aucun impôt différé n'est constaté sur la part de la réserve de capitalisation retraitée en capitaux propres.

2.4.2.8. Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Les contrats financiers sans participation discrétionnaire sont des passifs financiers à évaluer selon les règles d'IAS 39. Il

s'agit de contrats en unités de compte : les passifs afférents sont enregistrés en juste valeur.

2.4.2.9. Évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers

Comme l'autorise IFRS 4, après prise en compte du résultat du test de suffisance du passif, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers sont évalués selon les méthodes appliquées dans les comptes individuels (sous réserve du retraitement éventuel des provisions non admises par IFRS 4) :

- provisions mathématiques des contrats en euros : elles correspondent aux engagements des compagnies vis-à-vis des assurés. Pour les contrats de capitalisation et les contrats d'assurance vie de capital différé à prime unique ou versement libre, les provisions sont déterminées par capitalisation au taux technique des sommes investies et des participations bénéficiaires incorporées ;
- provisions mathématiques des rentes : les provisions de rentes d'invalidité RC sont calculées avec la table TD 88-90 et un taux technique égal à 60 % du TME, les provisions de rentes décès (RC, viagères et contractuelles) sont calculées avec les tables TGH05 et TGF05 et des taux techniques allant de 0 à 5 % en fonction des générations, les provisions de rentes prévoyance liées aux risques d'arrêt de travail et d'invalidité sont évaluées sur la base de lois de maintien ;
- provision globale de gestion : elle est destinée à couvrir les charges de gestion futures non couvertes par des chargements sur primes ou prélèvement sur des produits financiers. Elle est calculée conformément à l'arrêté du 29 décembre 1998 modifiant l'article A331-1-1 et à l'instruction fiscale du 23 juin 1999. Elle est évaluée par catégorie homogène de contrats. La provision est actualisée annuellement ; la provision comptabilisée au 30 juin 2015 correspond à celle déterminée au 31 décembre 2014 selon les principes décrits ci-avant ;
- provision pour risque de taux : elle a pour but de couvrir les engagements futurs potentiels relatifs aux taux minimum garantis viagers supérieurs ou égaux à 4,5 % octroyés aux contrats souscrits à partir du 1^{er} juillet 1993 et aux primes versées à compter du 1^{er} juin 1995. Elle est calculée comme étant la différence entre la valeur actuelle des engagements futurs et la provision mathématique du contrat à la date d'inventaire. Par ailleurs, afin de prendre en compte le niveau attendu des flux nets d'encours sur les contrats bénéficiant de taux garantis significatifs, une provision complémentaire a été dotée à compter de 2013 sur la base des taux moyens de reversement et de prestation constatés sur les trois dernières années : son montant s'élève à 47,3 millions d'euros au 30 juin 2015 (36,5 millions d'euros à fin 2014) ;
- provision pour primes émises non acquises : elle constate la fraction, calculée prorata temporis, des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire ; cette provision concerne généralement les garanties Dommages et Prévoyance ;
- provision pour risques en cours : elle est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises ;
- provision pour sinistres à payer : elle correspond aux

capitaux échus, aux rachats et sinistres survenus mais non encore réglés à la clôture de l'exercice. Pour les activités Dommages et Prévoyance, elle comprend une provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement déterminée selon des méthodes statistiques et un chargement de gestion destiné à couvrir les frais de liquidation des sinistres ;

- provision pour recours à encaisser : les recours à encaisser font l'objet de prévisions distinctes des provisions pour sinistres à payer ;
- provision pour participation aux bénéfices constatée dans les comptes individuels : elle correspond à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par la compagnie. Elle leur est définitivement acquise et est destinée à être incorporée aux provisions mathématiques dans un délai maximum de 8 ans ;
- provision pour risques croissants : elle est destinée à faire face au risque restant à courir entre la date d'inventaire et le terme contractuel compte tenu de l'unicité ou du nivellement des primes à l'adhésion ;
- provisions techniques des contrats en unités de compte : elles correspondent aux engagements des compagnies vis-à-vis des assurés. Elles sont exprimées en unités de compte et évaluées sur la base de la valeur de réalisation à la clôture, des parts d'actifs inscrites en représentation. Pour les contrats prévoyant une garantie plancher, une provision spécifique est constituée afin de couvrir le risque de remboursement de la différence négative constatée entre la valeur des actifs en unités de compte à la date d'exigibilité de la prestation et les sommes nettes investies à la souscription. La méthode des options de vente est utilisée pour calculer le montant de cette provision ;
- frais d'acquisition reportés : ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition constatés en charge de l'exercice et sont calculés au prorata des primes non acquises à l'exercice.

2.4.2.10. Comptabilité reflet

Natixis Assurances a opté pour l'application de la comptabilité reflet (IFRS 4.30). Une provision pour participation aux bénéfices différée est ainsi enregistrée afin de reconnaître les droits des assurés sur les plus ou moins-values latentes des placements reconnues au bilan.

Tous les placements sont soumis à ce mécanisme. En effet, il est précisé que, pour les placements soumis à réserve de capitalisation, la politique de gestion financière de Natixis Assurances étant de détenir a priori les titres jusqu'à leur échéance, une participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur l'intégralité des plus ou moins-values latentes de ces titres.

Les dispositions de la comptabilité reflet s'appliquent à la fois aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les variations de PB différée et d'impôt différé sont comptabilisées par contrepartie des capitaux propres ou du résultat selon que les plus ou moins-values latentes sont enregistrées en capitaux propres (AFS) ou en résultat (JVO et Trading).

La synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance de janvier 2007 précise : « En toute hypothèse, le taux de participation aux bénéfices retenu doit

être mis en relation d'une part avec les taux de distribution observés dans le passé et d'autre part avec les hypothèses retenues pour l'embedded value. »

Compte tenu des taux de distribution prévisionnels sur la durée du plan à moyen terme 2015-2017 et en cohérence avec le taux de distribution observé pour l'exercice 2014, le taux de PB différée retenu depuis le 31 décembre 2014 est de 92,7 % contre 94,8 % au 31 décembre 2013. Cette évolution est le reflet de l'amélioration du contexte financier dans lequel Natixis Assurances déploie ses activités, ainsi que de la normalisation des marges dégagées en application des conditions générales des contrats assurés.

PB différée active et test de recouvrabilité

Le règlement CRC 2000-05 relatif aux règles de consolidation des organismes d'assurance dispose que des actifs de participation différée peuvent être enregistrés si leur imputation sur les participations futures est fortement probable.

Le CNC a rappelé dans sa recommandation du 19 décembre 2008 les modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives.

Une PB différée active est comptabilisée en cas de moins-value latente globale des placements évalués en juste valeur. Seul le montant recouvrable de la PB différée active est comptabilisé ; ce montant est déterminé à l'aide d'un test de recouvrabilité.

Le caractère recouvrable de la PB différée est fonction de l'intention et de la capacité des compagnies à piloter la rémunération future des contrats en fonction des ressources.

L'analyse de la recouvrabilité de la PB différée s'inscrit le cas échéant dans un processus comprenant :

- l'évaluation de la probabilité de réaliser les moins-values latentes à la clôture de l'exercice et donc indirectement l'évaluation de la capacité à détenir des actifs en moins-value, en fonction des scénarios de collecte et de prestations (sous une hypothèse de continuité d'exploitation) ;
- le test de suffisance des passifs réalisé dans les conditions évoquées par IFRS 4.

Notons qu'en 2015, comme en 2014, Natixis Assurances est en situation de PB différée passive nette.

2.4.2.11. Provisions d'égalisation

Conformément à IFRS 4, les provisions d'égalisation constituées dans les comptes individuels sont éliminées. Une commission sur résultat technique due aux apporteurs est constatée lorsque les conventions le prévoient (dette égale à 50 % de la provision pour les Banques Populaires, 100 % pour le crédit-bail, 0 ou 9 % selon les générations pour l'ADE des Caisses d'Epargne et 0 pour la provision de BPCE IARD). Un impôt différé est constaté sur les mouvements nets.

2.4.2.12. Avantages du personnel

Natixis Assurances a mis en place un régime supplémentaire de retraite à cotisations définies de type Article 83 au bénéfice de ses salariés, souscrit auprès d'un assureur extérieur.

2.4.2.13. Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont classées en dettes de

financement, que leur durée soit déterminée ou indéterminée.

Les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire pour leur valeur dans les comptes individuels.

2.4.2.14. Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés

Selon IAS 32.18, le capital émis par un OPCVM ne correspond pas à la notion de capital mais à celle de dettes. Ainsi, les « intérêts minoritaires » des OPCVM consolidés sont enregistrés dans une rubrique spécifique des « Autres passifs. »

La variation de la composante « résultat » de cette dette est enregistrée en « Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat ».

La variation de la composante « capitaux propres » de cette dette est enregistrée par contrepartie des capitaux propres part du groupe. Enregistrer cette variation en résultat introduirait en effet une discordance avec les actifs, essentiellement classés en AFS, dont la variation de valeur est enregistrée par contrepartie des capitaux propres. Il s'agit par ailleurs du principe appliqué par le groupe Natixis.

2.4.3. Compte de résultat

2.4.3.1. Primes émises

Ce poste correspond aux primes émises de l'exercice nettes d'annulation, à l'exclusion des primes des contrats financiers sans participation discrétionnaire. Elles sont comptabilisées pour leur montant net de taxes.

2.4.3.2. Chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Pour les contrats financiers sans participation discrétionnaire, le chiffre d'affaires enregistré dans la rubrique « Chiffre d'affaires ou produits des autres activités » correspond aux chargements sur primes. Le chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire de l'exercice considéré n'est pas significatif.

2.4.3.3. Produits et charges des placements

Ces postes comprennent essentiellement les intérêts et loyers courus et encaissés de l'exercice, les amortissements de surcote-décote (pour les catégories HTM, AFS et JVO), les dividendes perçus, ainsi que les frais de gestion des placements.

2.4.3.4. Plus et moins-values de cession des placements

Valeur de sortie

Les plus ou moins-values de cession IFRS sont calculées par application de la méthode FIFO sur le canton AFS, JVO ou Trading, selon le classement du titre cédé. Cette méthode est identique à celle utilisée dans les comptes sociaux.

Achat-vente de titres AFS

Les opérations d'achat-vente de titres de la catégorie AFS ne donnent pas lieu à constatation de plus ou moins-values en résultat.

Plus ou moins-values réalisées sur titres en juste valeur par résultat

Les plus ou moins-values réalisées sur des titres classés en JVO ou en Trading sont comptabilisées dans la rubrique « Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat ».

2.4.3.5. OPCVM et SCI consolidés

Produits et charges des OPCVM et SCI consolidés

La contribution des OPCVM et SCI consolidés est présentée dans le résultat financier dans la mesure où ces supports sont considérés comme des placements de l'activité d'assurance.

Spécificités liées à la consolidation des OPCVM

En raison de la difficulté technique à pratiquer un retraitement dont l'incidence serait peu significative, certaines méthodes comptables divergent pour les OPCVM consolidés :

- les plus ou moins-values de cession des titres détenus sont calculées par application de la méthode du prix moyen pondéré ;
- les titres obligataires détenus ne font pas l'objet d'un amortissement de surcote-décote.

2.4.3.6. Impact des écarts de change sur les plus ou moins-values latentes

Conformément à IAS 21, les écarts de change résultant de la conversion d'instruments financiers sont enregistrés :

- en capitaux propres recyclables pour les éléments non monétaires (actions et autres titres à revenus variables) classés en AFS ;
- en résultat pour les autres instruments financiers.

2.4.3.7. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (frais généraux) sont d'abord enregistrées dans les comptes sociaux en comptes de charges par nature (classe 9). Elles sont ensuite réparties par centre de responsabilité sur la base d'une appréciation au cas par cas (cas des charges externes), ou au prorata de l'activité et des consommations de chaque centre (cas des charges fonctionnelles).

Les charges sont ensuite réparties à l'aide de clés ou de la méthode ABC d'allocation des coûts (Activity Based Costing). Cette dernière méthode consiste à affecter les charges consommées aux différentes opérations concourant à la production des produits à l'aide d'inducteurs de ressources. Les principales clés de répartition utilisées sont les effectifs et les actes de gestion.

Les répartitions effectuées permettent d'affecter les charges d'exploitation à l'une des destinations prévues par le Code des assurances, à savoir :

- frais d'acquisition ;
- frais d'administration ;
- frais de gestion des sinistres ;
- frais de gestion des placements ;
- autres charges techniques et non techniques.

En fonction de ce rattachement, les charges par nature sont déversées trimestriellement dans les comptes de classe 6 des comptes sociaux et viennent alimenter les destinations du compte de résultat consolidé.

2.4.3.8. Commissions

Les commissions de placement (sur chiffre d'affaires et variation de stock) des contrats d'assurance sont comptabilisées en frais d'acquisition.

Les commissions sur encours vie, les commissions assises sur le résultat technique prévoyance, les commissions de performance en dommages et prévoyance, ainsi que les autres commissions sont classées en frais d'administration.

2.4.3.9. Impôts sur les résultats

Les impôts différés sont calculés au taux de 34,43 %. Ce taux comprend le taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % et la contribution sociale de 3,3 % instituée par la loi 99-1 140 du 29 décembre 1999. Afin de tenir compte de l'instauration par la loi de Finances 2014 d'une contribution supplémentaire de 10,7 % pour les exercices 2013, 2014 et 2015 et pour les entités ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est classée en charges d'exploitation avec les impôts et taxes et non pas en impôt sur les résultats.

2.4.4. Information sectorielle

Les secteurs d'activité présentés dans les comptes consolidés sont :

- l'activité Vie, Épargne et Retraite ;
- l'activité Prévoyance ;
- l'activité Dommages (dommages aux biens, pertes pécuniaires, santé et garantie accidents de la vie).

Ils correspondent à des natures de produits et des environnements réglementaires différents et sont identiques à ceux utilisés dans les reportings à destination du management.

Les secteurs géographiques de Natixis Assurances sont :

- la France (y compris la succursale française de la filiale luxembourgeoise) ;
- le Luxembourg.

2.4.5. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté sous le format de l'approche indirecte.

Les opérations sur placement sont classées en activité d'investissement. Les intérêts et les dividendes sont en revanche rattachés aux activités opérationnelles afin de les mettre en face des charges opérationnelles correspondantes. Les flux sont présentés nets de réassurance.

2.5 INSTRUMENTS FINANCIERS

2.5.1. Instruments financiers

2.5.1.1. Placements

■ DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS

(en k€)	30/06/2015		31/12/2014	
	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)
Immobilier de placement au coût amorti	-	-	-	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	1 047 377	1,9 %	1 045 766	2,0 %
Immobilier de placement en unités de compte	76 774	0,1 %	72 564	0,1 %
Immobilier de placement	1 124 151	2 %	1 118 330	2 %
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2 668 199	5 %	2 793 033	5 %
Obligations disponibles à la vente	34 983 576	63 %	33 943 152	65 %
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 404 712	2,5 %	1 199 057	2,3 %
Obligations	39 056 487	71 %	37 935 242	73 %
Actions disponibles à la vente	1 296 633	2,3 %	1 392 879	2,7 %
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	0 %	-	0 %
Actions	1 296 633	2 %	1 392 879	3 %
OPCVM disponibles à la vente	2 740 980	5 %	2 867 823	5 %
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	95 258	0,2 %	68 266	0,1 %
OPCVM détenus à des fins de transaction	2 347 345	4 %	1 000 374	1,9 %
OPCVM	5 183 583	9 %	3 936 463	8 %
Sous-total placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	45 536 703	82 %	43 264 584	83 %
• dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 668 199	5 %	2 793 033	5 %
• dont placements financiers disponibles à la vente	39 021 189	71 %	38 203 854	73 %
• dont placements financiers en juste valeur par résultat ⁽¹⁾	3 847 315	7 %	2 267 697	4 %
Prêts & créances	563 449	1,0 %	457 723	0,9 %
Placements représentant les contrats en unités de compte comptabilisés selon l'option de juste valeur	8 049 289	15 %	7 409 414	14 %
Instruments dérivés actifs	65 739	0,1 %	38 703	0,1 %
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	55 339 331	100 %	52 288 754	100 %
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	- 97 519		- 50 407	

(1) Hors immobilier de placement.

■ PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES SUR PLACEMENTS FINANCIERS

(en k€)	30/06/2015				31/12/2014			
	Coût amorti	Juste valeur	Valeur comptable	Plus-values latentes	Coût amorti	Juste valeur	Valeur comptable	Plus-values latentes
Immobilier de placement	997 673	1 124 151	1 124 151	126 478	1 005 066	1 118 330	1 118 330	113 264
Obligations détenues jusqu'à l'échéance ⁽¹⁾	2 668 199	3 178 079	2 668 199	503 632	2 793 033	3 406 623	2 793 033	606 673
Obligations disponibles à la vente	32 288 017	34 983 576	34 983 576	2 695 559	30 515 002	33 943 152	33 943 152	3 428 150
Obligations en option de juste valeur	1 263 982	1 404 712	1 404 712	140 730	1 071 554	1 199 057	1 199 057	127 503
Obligations	36 220 199	39 566 367	39 056 487	3 339 921	34 379 589	38 548 832	37 935 241	4 162 326
Actions disponibles à la vente	793 652	1 296 633	1 296 633	502 981	941 002	1 392 879	1 392 879	451 877
Actions en option de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions	793 652	1 296 633	1 296 633	502 981	941 002	1 392 879	1 392 879	451 877
OPCVM disponibles à la vente	2 313 265	2 740 980	2 740 980	427 715	2 504 084	2 867 823	2 867 823	363 739
OPCVM en option de juste valeur	79 319	95 258	95 258	15 939	51 004	68 266	68 266	17 263
OPCVM détenus à des fins de transaction	2 346 667	2 347 345	2 347 345	678	1 000 035	1 000 374	1 000 374	339
OPCVM	4 739 251	5 183 583	5 183 583	444 332	3 555 123	3 936 464	3 936 464	381 341
Prêts et créances	563 449	563 449	563 449	-	457 723	457 723	457 723	-
Sous-total placements financiers (hors immobilier de placement)	42 316 550	46 610 031	46 100 152	4 287 234	39 333 437	44 335 897	43 722 307	4 995 543

(1) Les plus-values latentes des obligations HTM sont diminuées de la moins-value latente constatée lors du reclassement de titres AFS en HTM (intervenu en 2009) et non encore amortie, soit - 6 millions d'euros.

■ EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENTS

	Valeur comptable 2015			
	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'instrument couvert et de l'instrument de couverture
<i>(en k€)</i>				
Immobilier de placement au coût amorti	-	-	-	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	1 047 377	-	-	1 047 377
Immobilier de placement en unités de compte	76 774	-	-	76 774
Immobilier de placement	1 124 151	-	-	1 124 151
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2 668 199	-	-	2 668 199
Obligations disponibles à la vente	34 983 576	243	- 20 648	34 963 172
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 404 712	-	1 220	1 405 931
Obligations	39 056 487	243	- 19 428	39 037 303
Actions disponibles à la vente	1 296 633	-	- 18 562	1 278 070
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
Actions	1 296 633	-	- 18 562	1 278 070
OPCVM disponibles à la vente	2 740 980	-	5 967	2 746 947
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	95 258	-	-	95 258
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	2 347 345	-	-	2 347 345
OPCVM	5 183 583	-	5 967	5 189 550
Sous-total placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	45 536 703	243	- 32 023	45 504 923
• dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 668 199	-	-	2 668 199
• dont placements financiers disponibles à la vente	39 021 189	243	- 33 243	38 988 190
• dont placements financiers en juste valeur par résultat ⁽¹⁾	3 847 315	-	1 220	3 848 534
Prêts & créances	563 449	-	-	563 449
Placements représentant les contrats en unités de compte comptabilisés à la juste valeur par résultat	8 049 289	-	-	8 049 289
Autres dérivés de couverture	-	-	-	-
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	55 273 592	243	- 32 023	55 241 812

(1) Hors immobilier de placement.

	Valeur comptable 2014			
	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'instrument couvert et de l'instrument de couverture
<i>(en k€)</i>				
Immobilier de placement au coût amorti	-	-	-	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	1 045 766	-	-	1 045 766
Immobilier de placement en unités de compte	72 564	-	-	72 564
Immobilier de placement	1 118 330	-	-	1 118 330
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2 793 033	-	-	2 793 033
Obligations disponibles à la vente	33 943 152	514	- 11 598	33 932 068
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 199 057	-	749	1 199 806
Obligations	37 935 242	514	- 10 849	37 924 907
Actions disponibles à la vente	1 392 879	-	4 419	1 397 298
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
Actions	1 392 879	-	4 419	1 397 298
OPCVM disponibles à la vente	2 867 823	-	- 5 788	2 862 035
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	68 266	-	-	68 266
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	1 000 374	-	-	1 000 374
OPCVM	3 936 463	-	- 5 788	3 930 675
Sous-total placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	43 264 584	514	- 12 218	43 252 880
• dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 793 033	-	-	2 793 033
• dont placements financiers disponibles à la vente	38 203 854	514	- 12 967	38 191 401
• dont placements financiers en juste valeur par résultat ⁽¹⁾	2 267 697	-	749	2 268 446
Prêts & créances	457 723	-	-	457 723
Placements représentant les contrats en unités de compte comptabilisés à la juste valeur par résultat	7 409 414	-	-	7 409 414
Autres dérivés de couverture	-	-	-	-
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	52 250 051	514	- 12 218	52 238 347

(1) Hors immobilier de placement.

2.5.1.2. Passifs financiers

■ PRÉSENTATION DES PASSIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers passifs <i>(en k€)</i>	30/06/2015			31/12/2014		
	Juste valeur ⁽²⁾	Valeur comptable	% (valeur comptable)	Juste valeur ⁽²⁾	Valeur comptable	% (valeur comptable)
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - hors unités de compte		16 248 121	79 %		16 140 336	81 %
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - en unités de compte		2 888 755	14 %		2 646 547	13 %
Instruments financiers passifs comptabilisés en normes locales⁽¹⁾		19 136 876	93 %		18 786 883	94 %
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - hors unités de compte	-	-	0 %	-	-	0 %
Dettes subordonnées et autres dettes de financement	1 298 430	1 261 145	6 %	1 104 936	1 068 178	5 %
Instruments financiers passifs comptabilisés au coût amorti	1 298 430	1 261 145	6 %	1 104 936	1 068 178	5 %
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - en unités de compte	11 304	11 304	0,1 %	11 380	11 380	0,1 %
Instruments financiers passifs comptabilisés selon l'option de juste valeur	11 304	11 304	0,1 %	11 380	11 380	0,1 %
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	97 519	97 519	0,5 %	50 407	50 407	0,3 %
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	-	20 506 844	100 %	-	19 916 848	100 %

(1) Selon les dispositions d'IFRS 4.

(2) La juste valeur des contrats d'investissement à participation discrétionnaire n'a pas été déterminée. En effet, le cadre réglementaire du calcul de la juste valeur des contrats d'assurance et des contrats financiers à participation discrétionnaire n'est pas défini ; il a fait l'objet de nombreux débats à l'occasion des travaux d'élaboration de la phase II de la norme sur les contrats d'assurance.

2.5.1.3. Produits des instruments financiers nets de charges

Frais de gestion non ventilés <i>(en k€)</i>	30/06/2015	30/06/2014
Frais externes de gestion des placements	- 38 144	- 18 714
Frais internes de gestion des placements	- 2 976	- 2 463
Frais de gestion	- 41 120	- 21 177

Immobilier de placement <i>(en k€)</i>	30/06/2015	30/06/2014
Produits des placements	34 245	32 101
Charges des placements	- 9 245	- 6 562
Frais de gestion	- 1 814	- 1 326
Variation de juste valeur hors cessions	8 395	7 946
Plus ou moins-values de cession	-	-
Variation des dépréciations	-	-
Produits financiers nets de charges	31 581	32 159

Placements détenus jusqu'à l'échéance (en k€)	30/06/2015	30/06/2014
Produits des placements	73 665	79 345
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	- 962	644
Variation des dépréciations	- 50	- 385
Produits financiers nets de charges	72 653	79 604

Placements disponibles à la vente (en k€)	30/06/2015	30/06/2014
Produits des placements	504 333	498 958
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	206 680	159 999
Variation des dépréciations	- 11 496	- 6 292
Produits financiers nets de charges	699 517	652 665

Placements en option de juste valeur (en k€)	30/06/2015	30/06/2014
Produits des placements	37 804	27 130
Charges des placements	-	-
Variations de juste valeur hors cession	11 903	39 816
Ajustement ACAV	340 192	292 003
Plus ou moins-values de cession	46 374	3 742
Variation de la dette envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	- 1 933	- 1 727
Produits financiers nets de charges	434 340	360 964

Placements détenus à des fins de transaction y compris dérivés (en k€)	30/06/2015	30/06/2014
Produits des placements	21 641	11 570
Charges des placements	- 41 473	- 23 185
Variations de juste valeur hors cession	- 11 850	- 42 828
Plus ou moins-values de cession	- 389	1 024
Produits financiers nets de charges	- 32 071	- 53 419

Prêts et créances (en k€)	30/06/2015	30/06/2014
Produits des placements	5 692	6 097
Charges des placements	- 6 610	- 8 302
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	16	58
Variation des dépréciations	-	-
Produits financiers nets de charges	- 902	- 2 147

Total des placements des activités d'assurance (en k€)	30/06/2015	30/06/2014
Frais de gestion non ventilés	- 41 120	- 21 177
Immobilier de placement	31 581	32 159
Placements détenus jusqu'à l'échéance	72 653	79 604
Placements disponibles à la vente	699 517	652 665
Placements en option de juste valeur	434 340	360 964
Placements détenus à des fins de transaction	- 32 071	- 53 419
Prêts et créances	- 902	- 2 147
Produits financiers nets de charges hors charges de financement	1 163 998	1 048 649

2.5.1.4. Provisions pour dépréciation des placements

Provisions pour dépréciation durable ou significative (en k€)	31/12/2014	Dotations	Reprise sur cession ou remboursement	Reprise sans objet ⁽¹⁾	30/06/2015
Placements détenus jusqu'à l'échéance	2 980	50	164	393	2 473
Placements disponibles à la vente	405 632	11 496	59 737	-	357 391
• dont obligations	127	993	-	-	1 120
• dont actions et OPCVM	405 505	10 503	59 737	-	356 270
TOTAL PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	408 612	11 546	59 901	393	359 864

(1) Provision devenue sans objet ou remboursement partiel.

2.5.1.5. Instruments financiers comptabilisés en juste valeur

Techniques utilisées pour déterminer la juste valeur

Concernant les principes fondamentaux de valorisation des placements, on se référera au § 2.4.2.4.

La majorité des instruments financiers comptabilisés en juste valeur sont évalués à leur cotation (niveau 1). Les titres dont la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation, faisant référence à des données de marché ou non, sont présentés dans le tableau ci-après.

Les titres à revenu fixe dont les cours correspondent à des prix évalués par un nombre de contributeurs du marché compris entre 2 et 5 sont comptabilisés en niveau 2. Depuis le 30 juin 2014, lorsque l'évaluation est faite par un seul contributeur, les titres sont comptabilisés en niveau 3.

Les placements en représentation des contrats en unités de compte sont majoritairement des OPCVM. La juste valeur retenue correspond à la valeur liquidative communiquée par le gérant du fonds.

■ INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en k€)	Juste valeur totale	Juste valeur déterminée à partir de cotations Niveau 1	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché Niveau 2	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation ne s'appuyant pas sur des données de marché Niveau 3	Détail des titres concernés par les techniques de valorisation
31/12/2014					
Immobilier de placement	1 124 151	-	1 124 151	-	-
Obligations	34 983 576	27 708 741	4 744 202	2 530 633	- Obligations évaluées par 2 à 4 contributeurs, certificats de dépôt (niv. 2), effets publics (Portugal et hors zone euro)
Actions	1 264 404	1 239 473	24 931	-	- SCI (niv. 2)
OPCVM	2 740 980	2 148 320	569 570	23 090	- SCPI peu liquides, FCPR liquides, fonds alternatifs cotés non quotidiennement (niv. 2) - 6 FCPR peu liquides (niv. 3)
Titres de participation	32 229	-	27 267	4 963	- SCI Foncière 2 et Fructi Télésurveillance (niv. 2) - Inter Mutuelle Assistance et Surassur (niv. 3)
Actifs financiers disponibles à la vente	39 021 189	31 096 534	5 365 969	2 558 686	-
Obligations	1 404 712	0	430 016	974 696	- 39 obligations évaluées par moins de 2 contributeurs (niv. 3)
OPCVM	2 442 603	2 394 346	48 257	-	- SCPI peu liquides et FCPR (niv. 2)
Actifs financiers en juste valeur par résultat	3 847 315	2 394 347	478 272	974 696	-
Instruments dérivés actifs	65 739	32 029	33 710	-	- Calls et puts (niv. 1)
Instruments dérivés passifs et dettes rattachées	- 97 519	- 49 509	- 48 010	-	- Caps, swaps de taux et devise, forward (niv. 2)
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (hors immobilier de placement)	42 836 724	33 473 401	5 829 942	3 533 381	-
% N	100 %	78,1 %	13,6 %	8,2 %	-
% N- 1	100 %	79,2 %	12,4 %	8,4 %	-

■ VARIATION DES TITRES ÉVALUÉS SELON LE NIVEAU 3

(en k€)	Ouverture Niveau 3	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Transactions de la période		Reclassement de la période			Clôture Niveau 3
		Au compte de résultat	En capitaux propres	Achats	Ventes	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers désignés à la JV par résultat	806 970	10 911	-	182 809	- 25 995	-	-	-	974 696
Actifs financiers disponibles à la vente	2 590 198	-	145 630	339 793	- 146 829	- 381 331	11 226	-	2 558 686
TOTAL	3 397 168	10 911	145 630	522 602	- 172 824	- 381 331	11 226	-	3 533 381

2.5.2. Dettes de financement

Nature des dettes financières ⁽¹⁾ <i>(en k€)</i>	Répartition de la valeur comptable au 30/06/2015 par échéance			Valeur comptable 30/06/2015	Valeur comptable 31/12/2014
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	65 740	125 000	383 000	573 740	269 736
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits à l'extérieur du groupe	-	-	-	-	-
Total des emprunts à durée déterminée	65 740	125 000	383 000	573 740	269 736
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE ⁽²⁾	1 614	-	273 500	275 114	274 245
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits à l'extérieur du groupe ⁽³⁾	6 292	-	251 000	257 292	251 069
Total des emprunts à durée indéterminée	7 906	-	524 500	532 406	525 313
Total des dettes subordonnées	73 646	125 000	907 500	1 106 146	795 049
Autres dettes de financement souscrites auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	999	154 000	-	154 999	273 129
Autres dettes de financement souscrites à l'extérieur du groupe	-	-	-	-	-
TOTAL DES DETTES DE FINANCEMENT	74 645	279 000	907 500	1 261 145	1 068 178

(1) Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an.

(2) Emprunts à durée indéterminée avec call à 10 ans (31 M€ à fin 2015, 95 M€ à fin 2016, 20 M€ à fin 2017, 22 M€ à fin 2022).

(3) Emprunts à durée indéterminée avec call à 11 ans (251 M€ à fin 2025).

2.5.3. Risques des contrats en unités de compte

Tableau de réconciliation des contrats en unités de compte <i>(en k€)</i>	Stock au 30/06/2015	Stock au 31/12/2014
SCI consolidée en représentation des contrats en unités de compte	76 774	72 564
Autres placements financiers en représentation des contrats en unités de compte	8 049 289	7 409 414
Total valeur comptable des actifs représentant les contrats en unités de compte (a)	8 126 063	7 481 978
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	5 233 778	4 801 042
Passifs des contrats financiers en unités de compte	2 900 059	2 657 927
Total des passifs des contrats en unités de compte hors garantie plancher (b)	8 133 837	7 458 969
<i>dont provisions de sinistres à payer (PSAP) unités de compte (c)</i>	-	-
Provision pour garantie plancher	532	722
Total des passifs relatifs aux contrats en unités de compte	8 134 369	7 459 691
Sur ou sous-couverture liée au décalage temporaire d'investissement (a) - (b)	- 7 774	23 009
Sur ou sous-couverture hors PSAP en unités de compte (a) - (b) + (c)	- 7 774	23 009

2.6. NOTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

2.6.1 Contrats d'assurance et financiers

Total actifs et passifs relatifs aux contrats <i>(en k€)</i>	30/06/2015	31/12/2014
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	27 164 586	25 842 004
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	19 148 180	18 798 263
Participation aux bénéfices différée passive	3 007 856	3 419 342
Passifs relatifs aux contrats	49 320 622	48 059 609
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	- 8 001 966	- 7 623 504
Participation aux bénéfices différée active	-	-
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	41 318 656	40 436 105

2.6.2. Provisions techniques des contrats d'assurance

■ PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable (en k€)	Vie Épargne Retraite		Prévoyance ⁽¹⁾		Dommages		Total Assurance	
	30/06/2015	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2014
Provisions mathématiques	19 647 043	18 869 716	51 674	38 010	-	-	19 698 717	18 907 726
Provisions pour primes non acquises	-	-	8 177	4 432	379 249	292 963	387 426	297 395
Provisions pour sinistres	320 141	277 800	257 616	239 804	687 341	664 101	1 265 097	1 181 705
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	524 811	582 828	-	-	-	-	524 811	582 828
Autres provisions	-	-	31 063	49 281	23 694	22 027	54 757	71 308
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors unités de compte	20 491 995	19 730 344	348 530	331 528	1 090 284	979 090	21 930 808	21 040 962
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en unités de compte	5 233 778	4 801 042	-	-	-	-	5 233 778	4 801 042
Provisions mathématiques et provisions pour participation aux bénéfices cédées	4 623 690	4 541 481	-	-	-	-	4 623 690	4 541 481
Provisions pour primes non acquises et autres provisions cédées	-	-	33 557	36 061	15 954	13 884	49 511	49 945
Provisions pour sinistres cédées	84 773	68 338	117 562	109 970	48 304	46 200	250 639	224 508
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors unités de compte	4 708 463	4 609 819	151 119	146 032	64 258	60 083	4 923 840	4 815 934
Part des réassureurs dans les provisions techniques - contrats d'assurance en unités de compte	2 489 130	2 249 543	-	-	-	-	2 489 130	2 249 543
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE	18 528 180	17 672 024	197 411	185 497	1 026 026	919 006	19 751 616	18 776 527

(1) Vie et Non vie.

Tous les contrats d'assurance appartiennent à la zone géographique France.

2.6.3. Passifs relatifs à des contrats financiers

■ PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable (en k€)	Vie Epargne Retraite		Prévoyance et Dommages		Dommages		Total contrats financiers	
	30/06/2015	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2014
Provisions mathématiques (b)	15 607 716	15 509 477	-	-	-	-	15 607 716	15 509 477
Provisions pour primes non acquises	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres (a) (c)	208 693	190 045	-	-	-	-	208 693	190 045
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	431 712	440 814	-	-	-	-	431 712	440 814
Autres provisions	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors unités de compte	16 248 121	16 140 336	-	-	-	-	16 248 121	16 140 336
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors unités de compte	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers en unités de compte (d)	2 900 059	2 657 927	-	-	-	-	2 900 059	2 657 927
Provisions mathématiques et provisions pour participation aux bénéfices cédées	461 760	436 760	-	-	-	-	461 760	436 760
Provisions pour primes non acquises cédées, autres provisions cédées	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres cédées	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors unités de compte	461 760	436 760	-	-	-	-	461 760	436 760
Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors unités de compte	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires dans les passifs relatifs à des contrats financiers en unités de compte	127 236	121 267	-	-	-	-	127 236	121 267
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS	18 559 184	18 240 236	-	-	-	-	18 559 184	18 240 236
<i>(a) dont IBNR = 0</i>								
<i>(b) dont PM euros brutes zone Luxembourg</i>	2 510 192	2 365 374	-	-	-	-	2 510 192	2 365 374
<i>(c) dont PSAP brutes zone Luxembourg</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>(d) dont PM unités de compte brutes zone Luxembourg</i>	947 990	801 827	-	-	-	-	947 990	801 827
<i>(e) dont PSAP unités de compte brutes zone Luxembourg</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs cédés zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS ZONE LUXEMBOURG	3 458 182	3 167 201	-	-	-	-	3 458 182	3 167 201

La succursale française de la filiale luxembourgeoise fait partie de la zone France.

2.7. AUTRES NOTES

2.7.1. Bilan

■ ÉCARTS D'ACQUISITION

Répartition des écarts d'acquisition par entité consolidée (en k€)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
BPCE Vie	16 412	-	16 412
Adir	1 681	-	1 681
Natixis Life	1 235	-	1 235
TOTAL	19 328	-	19 328

Lors de l'acquisition de BPCE Assurances, Natixis Assurances a constaté un écart d'acquisition de 153 millions d'euros imputé en capitaux propres.

■ COMPOSITION DES RÉSERVES AFS

Décomposition des réserves AFS - Part du groupe (en k€)	30/06/2015	31/12/2014
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe	2 704 259	3 435 204
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe - titres reclassés	- 6 247	- 6 917
Réserve de réévaluation titres à revenu variable	927 974	814 467
Réserve de réévaluation	3 625 987	4 242 753
Réserve de participation aux bénéfices différée	- 3 299 655	- 3 863 744
Réserve d'impôts différés	- 111 975	- 129 992
Effet de la réévaluation des actifs financiers AFS	214 356	249 018
Réserve de réévaluation - instruments dérivés CFH	243	514
Réserve de PB différée - instruments dérivés CFH	- 226	- 476
Réserve d'impôts différés - instruments dérivés CFH	- 6	- 13
Effet de la réévaluation des instruments dérivés de couverture	11	25
RÉSERVE DE RÉÉVALUATION RECYCLABLE NETTE DE COMPTABILITÉ REFLET	214 367	249 042

■ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail des provisions pour risques et charges (en k€)	30/06/2015	31/12/2014
Provision pour litiges	14 024	24 976
Provision pour médailles du travail, IFC et congés anniversaire	6 289	5 598
Autres provisions	932	931
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21 245	31 505

2.7.2. Engagements donnés et reçus

Engagements (en k€)	30/06/2015	31/12/ 2014
Caution de BPCE sur les opérations de prêt de titres	3 013 200	3 014 487
Découvert autorisé auprès de Natixis	5 000	5 000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	53 863	56 235
Engagements reçus	3 072 063	3 075 722
Investissement restant à libérer (FCPR et FCT)	1 386 950	1 045 731
Engagements donnés	1 386 950	1 045 731

2.7.3. Compte de résultat

PRIMES ACQUISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en k€)	Vie Épargne Retraite		Prévoyance		Dommages		Total Assurance	
	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2014
Primes acquises	2 116 826	2 145 954	349 225	309 157	417 548	374 987	2 883 599	2 830 098
• dont primes acquises zone France	1 826 891	1 593 772	349 225	309 157	417 548	374 987	2 593 664	2 277 916
• dont primes acquises zone Luxembourg	289 935	552 182	-	-	-	-	289 935	552 182

Les activités des produits MAV, GMP et Santé sont classés en Dommages.

La zone Luxembourg inclut uniquement le siège luxembourgeois de Natixis Life (la succursale française de Natixis Life figure dans la zone France).

COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en M€)	Vie Épargne Retraite		Prévoyance		Dommages		Autres		Total Assurance	
	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2014
Produit net bancaire	109	92	74	68	125	117	20	10	329	287
Frais généraux format bancaire	- 58	- 48	- 18	- 15	- 64	- 60	- 14	- 14	- 154	- 136
Résultat opérationnel	51	44	57	53	61	57	6	- 3	175	151
Charge de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	- 25	- 16
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-	7	4
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	- 57	- 51
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	-	-	-	-	-	-	-	-	99	88
• dont résultat opérationnel zone France	47	42	-	-	-	-	-	-	47	42
• dont résultat opérationnel zone Luxembourg	4	2	-	-	-	-	-	-	4	2

Le résultat opérationnel « Autres » correspond à BPCE APS, à la holding et aux charges du projet assurément#2016.

■ CHARGE D'IMPÔT

Décomposition de la charge d'impôt (en k€)	30/06/2015	30/06/2014
Charge d'impôt exigible	- 47 600	- 36 604
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	- 820	- 3 589
Charge d'impôt différé afférent aux différences temporelles	- 8 891	- 11 030
CHARGE D'IMPÔT TOTALE	- 57 311	- 51 223

2.7.4. Opérations avec des entreprises liées

Les partenaires les plus significatifs de Natixis Assurances sont Natixis et BPCE, avec lesquels la compagnie réalise principalement les opérations suivantes :

- émission d'emprunts ;
- souscription de titres (obligations principalement) en représentation des engagements du fonds général et des unités de compte ;
- commissions versées aux réseaux pour l'ensemble des activités d'assurance ;
- commissions financières versées aux sociétés de gestion du groupe ;
- frais généraux réglés à Natixis au titre des moyens mutualisés.

2.8. ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est intervenu à la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration qui soit susceptible d'impacter, de manière significative, la situation financière du groupe.



Rapports des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes

Au Président du conseil d'administration
Natixis Assurances
30, avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Natixis Assurances et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires consolidés condensés de Natixis Assurances, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015.

Ces comptes ont été arrêtés sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenues dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 25 Septembre 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit

Michel Laforce
Associé

Xavier Crépon
Associé

Mazars

Jean-Claude Pauly
Associé



30, avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
Tél. : +33 1 58 19 90 00
www.assurances.natixis.fr

